

Réf. communale : DA-5-2025
No CAMAC : -
Imprimé le : 15.05.25



AVIS D'ENQUETE

Autorisation municipale

L'enquête publique est ouverte du 16 mai au 4 juin 2025

Compétence municipale

Parcelle(s)
601-7

No ECA

Coordonnées (E / N)
.00 .00/

Nom de la commune :

Daillens

Nature des travaux :

Description de l'ouvrage :

Installation de stores toiles

Situation :

Route de Bettens 25a

Note de Recensement Architectural :

Propriétaire(s) :

Porte Laetitia

Promettant(s) acquéreur(s) :

Droit(s) distinct(s) et permanent(s) :

Auteur(s) des plans :

Demande de dérogation :

--

Particularité(s) :



MUNICIPALITE
DE
DAILLENS

Demande de construction d'objet de minime importance

Le requérant et le propriétaire soussignés demandent à la Municipalité l'autorisation de construire l'ouvrage décrit dans la présente demande.

Selon la disposition de l'article 111 LATC et 72d RLATC, la Municipalité peut dispenser de l'enquête publique les projets de minime importance pour autant qu'aucun intérêt public prépondérant ne soit touché et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins.

Nom et Prénom du requérant : ... PORTE Laetitia

Adresse : ... Route de Bettens 25A No de parcelle : ... 601-7

Téléphone : ... 078 852 46 28 Natel :

Email : ... laetitia.porte@gmail.com

Description de l'ouvrage :

... Installation de stores déportés sur balcon du 1^{er} étage

Surface et/ou volume de l'ouvrage :

Annexes à joindre :

- Plan de situation à jour avec indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage et distances aux limites des propriétés.
- Esquisse et coupe (photos ou prospectus) du projet avec les cotes nécessaires.
- Tous documents utiles à une bonne compréhension du projet.

Date de la demande : ... 22.04.2025

Signature du requérant : ... Laetitia

Signature du/des propriétaire/s pour accord :



Signature de l'administrateur de la PPE pour accord :

Accord donné suite à la dernière Assemblée Générale de la
PPE Montets A, sous réserve de conserver le RAL existant de la PPE.
Accord des voisins directement touchés ou concernés:

Parcelle No: Nom et Prénom:

Signature (s):

Parcelle No: Nom et Prénom:

Signature (s):

Parcelle No: Nom et Prénom:

Signature (s):

Parcelle No: Nom et Prénom:

Signature (s):

Parcelle No: Nom et Prénom:

Signature (s):

La Municipalité décide et communique si l'autorisation doit être affichée au pilier public 20 jours, ainsi que son émolument.

Les travaux ne commencent pas avant la délivrance de l'autorisation.

La fin des travaux doit être annoncée au Greffe municipal.

La Municipalité se réserve le droit d'inspecter les travaux réalisés et, cas échéant, de facturer les frais qui en découlent.

En bleu = mon appartement
En rouge = les 2 stores à installer
En vert = stores déjà installés des autres co-propriétaires

